Informations de base

2015/2663(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le cas de Nadia Savtchenko **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/04/2015	Décision du Parlement	T8-0186/2015	Résumé
30/04/2015	Résultat du vote au parlement		
30/04/2015	Débat en plénière		
30/04/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/2663(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0406/2015	28/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0407/2015	28/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0409/2015	28/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0411/2015	28/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0413/2015	28/04/2015	
Proposition de résolution		B8-0417/2015	28/04/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0186/2015	30/04/2015	Résumé

Résolution sur le cas de Nadia Savtchenko

2015/2663(RSP) - 30/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le cas de Nadia Savtchenko.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement européen a demandé la **libération immédiate et sans condition de Nadia Savtchenko**, pilote militaire et députée ukrainienne, qui a été illégalement enlevée par la Russie il y a près d'un an et y a depuis été détenue en prison. Selon les députés, la détention de Nadia Savtchenko en tant que prisonnière de guerre en Russie constitue une violation de la convention de Genève et les personnes responsables de sa détention arbitraire en Russie pourraient faire l'objet de sanctions ou de poursuites judiciaires internationales.

Rappelant l'état de santé extrêmement fragile de Mme Savtchenko, les députés ont appelé les autorités russes à permettre à des médecins internationaux impartiaux d'examiner Mme Savtchenko et à veiller à ce que tout examen médical ou psychologique ne soit réalisé qu'avec l'accord de celle-ci et en tenant compte du fait qu'elle poursuit une grève de la faim depuis plusieurs mois. La Russie devrait permettre aux organisations humanitaires internationales de la rencontrer à tout moment.

Le Parlement a demandé :

- au président français et la chancelière allemande ainsi que leurs ministres des affaires étrangères d'évoquer le cas de Nadia Savtchenko lors des prochaines réunions du groupe de contact sur l'application des accords de Minsk ;
- à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) de suivre de près la situation de Nadia Savtchenko et de tenir le Parlement européen informé des résultats obtenus.